Pièces constitutives du dossier de demande de subvention 2024

Pour une première demande :

1. Les statuts régulièrement déclarés, en un seul exemplaire.

2. Le procès-verbal de la dernière assemblée générale, présentant le rapport moral et le rapport financier de l'année écoulée

3. Un R.I.B. (relevé d'identité bancaire), portant une adresse correspondant à celle du numéro de SIRET

4. Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153.000 euros de dons ou de subventions.

5. Le formulaire unique de demande de subvention (Cerfa 12156*06)

6. La fiche de renseignements jointe

Pour un renouvellement :

1. Les statuts et RIB en cas de modification dans l'année écoulée.

2. Le procès-verbal de la dernière assemblée générale, présentant le rapport moral et le rapport financier de l'année écoulée

3. Le formulaire unique de demande de subvention (Cerfa 12156*06)

4. La fiche de renseignements jointe